



Les vendeurs de Verdélite recevront des actions d'Emerald au lieu d'un paiement comptant

Mai 3, 2019

Vancouver, Colombie-Britannique, 03 mai 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (TSXV:EMH) (« Emerald » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui que les vendeurs (les « vendeurs ») de Verdélite Sciences, Inc. et Verdélite Property Holdings, Inc. (collectivement, « Verdélite ») ont choisi de recevoir 7,5 millions de dollars des 22,5 millions qu'ils devaient toucher comme dernier paiement pour leurs actions de Verdélite sous la forme d'actions d'Emerald. La valeur des actions sera calculée selon le cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions ordinaires d'Emerald cotées à la Bourse de croissance TSX au 30 avril 2019, moins une réduction de 10 %. Pour en savoir plus sur l'acquisition de Verdélite, consultez le communiqué de presse publié le 2 mai 2018 par la Société. Emerald doit verser le solde de 15 millions de dollars aux vendeurs au plus tard le 30 mai 2019.

L'émission des actions est assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les actions seront soumises à une période de détention de quatre mois et un jour.

Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni un appel à une offre d'achat des actions, et aucune valeur mobilière ne sera vendue dans une région où une telle offre, un tel appel ou une telle vente serait illégal. Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, ni des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'une telle inscription ou d'une exemption aux exigences d'inscription applicables.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien de cannabis autorisé. Pure SunFarms, sa coentreprise à parts égales basée en Colombie-Britannique, détient un permis de culture pour 1,03 million de pieds carrés de la première de ses deux installations de culture en serre de 1,1 million de pieds carrés. Chacune de ces installations devrait produire plus de 75 000 kg de cannabis par an. Verdélite, filiale québécoise d'Emerald, achève quant à elle la construction de son installation d'intérieur de 88 000 pieds carrés; elle est d'ailleurs en train d'augmenter sa cadence de production. Emerald a obtenu un contrat d'approvisionnement pour environ 500 acres de chanvre en 2018 et pour environ 1 000 acres de 2019 à 2022, l'objectif étant d'extraire du cannabidiol à faible coût. Emerald a conclu des partenariats stratégiques exclusifs pour l'extraction à grande échelle et l'encapsulation de gélules, ainsi que pour l'accès à une technologie exclusive devant améliorer la biodisponibilité des cannabinoïdes. Son équipe possède une vaste expérience dans le domaine des sciences biologiques, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et de la commercialisation. Ses efforts se concentrent sur la création de produits de cannabis exclusifs à valeur ajoutée destinés à des fins médicales et récréatives.

Emerald fait partie du Emerald Health group, un large regroupement d'entreprises en tout genre qui se concentrent principalement sur le développement de produits pharmaceutiques, botaniques et nutraceutiques susceptibles d'apporter des bienfaits sur la santé et le bien-être en interagissant avec le système endocannabinoïde du corps humain.

Pour en savoir plus, consultez le www.emeraldhealth.ca/fr ou joignez la personne-ressource suivante :

Rob Hill, chef de la direction financière

Directeur des relations avec les investisseurs

1 800 757-3536, poste 5

invest@emeraldhealth.ca

La Bourse de croissance TSX ou son fournisseur de services de réglementation (au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la justesse du présent communiqué.

Avertissement concernant les déclarations prospectives : Certaines déclarations effectuées dans ce communiqué de presse ne constituent pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations prospectives pouvant faire l'objet de risques importants, d'incertitudes et de présomptions générales et particulières. Il est donc possible que les résultats ou les événements réels soient considérablement différents des attentes exprimées de façon explicite ou non dans ces déclarations. Parmi les déclarations visées, on compte la date prévue d'émission des actions, les prochains versements aux vendeurs, la capacité de production de diverses installations, l'expansion des installations, l'accroissement de la production commerciale, les coûts de production prévus, la mise en œuvre de futurs plans d'affaires et la réception des livraisons de chanvre.

Les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont exprimés dans les déclarations prospectives. Nous ne pouvons garantir la réalisation de ces déclarations, et les lecteurs ne doivent pas s'y fier indûment. Les déclarations prospectives présentent des risques et des incertitudes relativement, entre autres, au défaut d'obtenir les approbations réglementaires ou le financement nécessaire, aux résultats des activités de vente et de production, aux résultats des recherches scientifiques, aux changements dans la réglementation, aux changements des prix et des coûts des intrants, à la demande de travail, à la demande pour les produits, aux contrats de distribution futurs, au défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles, ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle et dans d'autres documents réglementaires de la Société. Les déclarations prospectives énoncées dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date de la publication. Les déclarations prospectives sont présentées afin de fournir des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction, et pour permettre aux investisseurs et aux autres intervenants de mieux comprendre nos prévisions quant à notre environnement opérationnel. Il est à noter que ces renseignements pourraient ne pas être adaptés à d'autres fins. La Société n'est aucunement tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations en fonction de nouvelles circonstances ou d'événements inattendus le cas échéant, sauf si la loi l'exige.